

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 25/04/2024 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Laurent GEYLLER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Madame Birgül KARA, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Caroline REYS donne procuration à Monsieur Bertrand GAUDIN

## **Réorganisation du pôle Immobilier et Moyens Techniques et du Pôle Ressources et Modernisation**

### **N° DCM\_045\_2024**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Organisation et Fonctionnement des services de la commune  
Service instructeur : Direction des Ressources Humaines  
Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

### **1/ Réorganisation du Pôle Immobilier et Moyens Techniques et du Pôle Ressources et Modernisation**

Lors de la réorganisation des services de 2018, quatre pôles ont été créés avec chacun une structure commune constituée d'une direction et d'une direction adjointe.

Si cette structuration n'a en l'occurrence pas vocation à évoluer, il apparaît au contraire opportun de renforcer l'identité de chaque pôle, dans une logique de métier cohérente.

Dans cette perspective, le Service des Domaines ne serait plus rattaché au Pôle Immobilier et Moyens Techniques, mais au Pôle Ressources et Modernisation.

La directrice adjointe de ce Pôle, qui assurait également la responsabilité du Service des Domaines et Intendance, aurait ainsi vocation, avec toute son équipe, à changer hiérarchiquement de Pôle et donc à rejoindre le Pôle Ressources et Modernisation.

Ce changement permettra au Pôle Immobilier et Moyens Techniques d'organiser une direction adjointe autour du Service Ingénierie des bâtiments, lequel se trouve être, dans les faits, l'interlocuteur technique naturel de la direction et des autres services du Pôle.

Ce changement permettra aussi au Service des Domaines d'intégrer un Pôle Ressources et Modernisation garant notamment du respect de la réglementation, en cohérence avec les nombreux aspects juridiques liés à l'activité des Domaines, dont notamment la gestion des baux de chasse, des baux ruraux, des baux d'habitation, des baux emphytéotiques et autres contrats, dont le suivi implique de plus en plus de disposer de solides connaissances réglementaires.

En parallèle, et toujours dans une logique de cohérence métier, le directeur adjoint du Pôle Ressources et Modernisation, qui pilote le Service des Systèmes d'Information et le Service des Archives et Documentation, a vocation à quitter ce pôle pour être directement rattaché au Directeur Général des Services. Ce nouveau positionnement permettra à ces deux services de devenir une **Direction des Systèmes d'information**, de renforcer ainsi leur caractère stratégique et de s'inscrire dans une plus grande transversalité vis-à-vis des autres services de la collectivité.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de modifier également l'appellation du Pôle Ressources et Modernisation, qui deviendrait le **Pôle Affaires Générales, Juridiques et Foncières**.

Les Directeurs et Directeurs-Adjoints concernés par ces évolutions ont été consultés au préalable par le Directeur Général des Services et ont été favorables à cette réorganisation.

## **2/ Réorganisation du service Logistique (pôle Immobilier et Moyens Techniques)**

Une réflexion a été menée au regard du départ en retraite prochain du responsable du Service Logistique.

Ce service regroupe actuellement l'équipe Manifestations ainsi que l'équipe Garage-Transport.

Après analyse du poste, il s'avère que les missions actuelles sont très étendues, nécessitant des compétences hétérogènes qui seraient difficiles à mobiliser dans le cadre d'un nouveau recrutement.

C'est pourquoi il est proposé d'adopter une logique métier et ainsi de scinder le Service Logistique en deux services : le Service Manifestations et le Service Garage-Transport.

Le rattachement hiérarchique de ces deux nouveaux services demeure celui qui prévalait pour le Service Logistique, à savoir le Directeur du Pôle Immobilier et Moyens techniques.

Dans cette perspective, les deux Chefs d'équipes concernés (Manifestations et Garage-Transport) pourraient bénéficier d'une évolution de poste. C'est ainsi que le poste de Responsable du service Logistique deviendrait un poste de Responsable du service Manifestations. Le poste de Chef d'équipe Garage-Transport deviendrait un poste de Responsable du service Garage-Transport. Ils auraient alors des missions élargies qui étaient dévolues précédemment au Responsable du Service Logistique, en particulier celles liées au planning des agents, au budget, aux achats ainsi qu'à l'organisation opérationnelle du service.

Pour réaliser ces nouvelles missions, il est proposé que les deux nouveaux responsables de service bénéficient d'un appui administratif renforcé, le poste d'Assistant(e) administratif(ve) actuellement calibré en catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs et rattaché au seul responsable du service Logistique, aura vocation à s'inscrire davantage dans la transversalité et ainsi soutenir administrativement les trois services du Pôle, à savoir le Service Manifestations, le Service Garage-Transport et le Service Ingénierie des bâtiments.

Ce poste de Chargé(e) de gestion administratif(ve) sera rattaché directement au directeur du Pôle et recalibré en catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au vu des missions dévolues. Cette transformation permettra ainsi également une évolution de carrière et de compétences de l'agent en poste.

En synthèse :

- Un poste de Responsable du service Manifestations (catégorie B filière technique) sera créé à effet du 1<sup>er</sup> mai 2024, l'équipe manifestations lui sera directement rattachée,
- La suppression en parallèle du poste de Responsable du service Logistique (catégorie A, filière technique) n'interviendra néanmoins qu'à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, date de départ en retraite effectif de l'agent en poste,
- Le poste de Chef d'équipe Garage-Transport (catégorie C filière technique jusqu'à agent de maîtrise principal) sera transformé en Responsable de service Garage-Transport (catégorie B filière technique) à effet du 1<sup>er</sup> mai 2024,
- Le poste d'Assistant(e) administratif(ve) du service Logistique (catégorie C filière administrative) sera transformé en Chargé(e) de gestion administrative (catégorie B filière administrative) et rattaché directement au directeur du pôle IMT à effet du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Un grade de rédacteur territorial sera créé concomitamment au plan des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent lauréat du concours. Un grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe sera supprimé en parallèle.

Tous les agents concernés par une modification de poste ont été rencontrés dans le cadre de rendez-vous individuels au mois de mars, avec le Directeur de Pôle, le Responsable du service Ingénierie des bâtiments et un agent des Ressources Humaines (DRH adjointe ou Responsable qualité RH). Ces rencontres ont eu plusieurs buts : information et concertation sur le projet, travail sur les fiches de postes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU** *le Code Général de la Fonction Publique.*
- VU** *les inscriptions prévues au budget primitif 2024.*
- VU** *l'avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité et des représentants du personnel rendu lors de la séance du Comité Social Territorial du 18 avril 2024.*
- APPROUVE** les orientations du projet d'organisation présenté dans le corps de la délibération.
- APPROUVE** la suppression au tableau des emplois permanents :  
- d'un poste de Responsable du service Logistique, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2024  
- d'un poste de Chef d'équipe Garage-Transport à effet du 1<sup>er</sup> mai 2024,  
  
- d'un poste d'Assistante administrative du service Logistique à effet du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- APPROUVE** la création au tableau des emplois permanents à effet du 1<sup>er</sup> mai 2024 :  
- d'un poste de Responsable du service Manifestations, (Groupe fonctions B-G1, répertoire métiers Chef de service),  
- d'un poste de Responsable du service Garage-Transport (Groupe fonctions B-G1, répertoire métiers Chef de service),  
- d'un poste de Chargé(e) de gestion Administrative (Groupe fonctions B-G3).
- APPROUVE** les modifications du plan des effectifs à effet du 1<sup>er</sup> mai 2024 :  
- création d'un grade de Rédacteur territorial,  
- suppression d'un grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe.

## **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Marion SENGLER